



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-10

Séance du 11/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20240411-2024-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 16/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absent(s) : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, BANCTEL Jean-Pierre, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Caroline TOUTAIN, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

Pouvoirs : Didier SANSON donne pouvoir à Dominique CAPRON
Bérénice GAND donne pouvoir à MALO Rémi
Cyrille GUILLEMARD donne pouvoir à FRANCOIS Nadège

Absentes : Sophie COMONT, Maryvonne QUEMION

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Caroline TOUTAIN

Budget primitif 2024

Date de convocation
02/04/2024

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget primitif 2023 en résumant les orientations générales de celui-ci.

Le budget primitif 2024 s'équilibre comme suit :

- **Fonctionnement :**
 - o Dépenses : 748 723.00 €
 - o Recettes : 748 723.00 €

- **Investissement :**
 - o Dépenses : 944 258.00 €
 - o Recettes : 944 258.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif communal de l'exercice 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO